



## Compte-rendu du conseil municipal Du Mardi 24 MAI 2022

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe			X	
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène			X	Jimmy BOURQUARD
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline		X		
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de voix délibératives : 12**



1. **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Hervé JEANPERRIN a été désigné secrétaire de séance

**Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre**

2. **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 05 mai 2022

**Résultat du vote : 9 pour, 3 abstentions, 0 contre**

3. **Les emprunts : Changement de chauffage à l'école et adduction à l'électricité :**

**- Caisse d'épargne : 45 000€**

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux de changement de chauffage à l'école et à la Vézeloise et l'adduction à l'électricité, il est opportun de recourir à un emprunt.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,**

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

✓ **Montant : 45 000 €**

✓ **Durée : 10 ans**

✓ **Taux fixe : 1.71 %**

✓ **Périodicité : trimestriel : 1 226.32 €**

✓ **Frais et commissions : 100 €**

✓ **Coût total prêt : 4 052.80€**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre**



### **- Crédit relais : 100 000€**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le crédit relais permet de préfinancer la T.V.A relative aux travaux de changement de chauffage à l'école et à la Vézeloise et l'adduction à l'électricité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un crédit relais afin de préfinancer la T.V.A relative aux travaux de changement de chauffage à l'école et à la Vézeloise et l'adduction à l'électricité dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o **Montant : 100 000 €**
  - o **Durée : 2 ans**
  - o **Taux fixe : 1.00 %**
  - o **Périodicité trimestriel**
  - o **Frais de dossier : 0.15% déduit du premier déblocage de fonds**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

### **• Choix des entreprises**

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir réaliser les travaux dans le délai imparti, il était indispensable de se réunir en urgence.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune va procéder au changement du mode de chauffage de l'école et à l'adduction à l'électricité. Après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2022, les entreprises suivantes ont été retenues :

- l'entreprise STEIM pour un montant de 41 900 € HT (équipement électrique)
- l'entreprise CGC pour un montant de 158 042.70 € HT (Chauffage)
- l'entreprise S.T.P.I. pour un montant de 6 528.00 € HT (voirie)
- l'entreprise ENEDIS pour un montant de 9 974.56 € HT (équipement électrique)

Le coût réel des travaux s'élève donc à 216 445.26€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les travaux pour le changement de chauffage à l'école et l'adduction à l'électricité pour un montant de 216 445.26€ HT



Les entreprises retenues pour ces travaux sont :

- l'entreprise STEIM pour un montant de 41 900 € HT (équipement électrique)
- l'entreprise CGC pour un montant de 158 042.70 € HT (Chauffage)
- l'entreprise S.T.P.I. pour un montant de 6 528.00 € HT (voirie)
- l'entreprise ENEDIS pour un montant de 9 974.56 € HT (équipement électrique)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

### **- Subvention « Fonds d'aides aux communes » auprès du Grand Belfort : complément**

**Cette délibération complète la délibération N°38/2022**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune va procéder au changement du mode de chauffage de l'école et à l'adduction à l'électricité. Après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2022, il s'est avéré que le montant estimé au départ est insuffisant.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière complémentaire (en plus des 21 959€ auprès du GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds d'aides aux communes ». Le coût réel des travaux s'élève à 216 445.26€ HT et non pas 201 728.24€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir aux fonds d'aides aux communes pour un montant complémentaire de 9 540.91€ en plus des 21 959.09€.

Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :



Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
180906 €	Préfecture : DSIL	100 000€	55.28% % Soit 49.57% sur le projet global
216 445.26€	Grand Belfort	9 540.91 en complément 21 959.09€	4.41% 10.14%
216 445.26 €	TDE 90	34 289.42€	15.84 %
216 445.26 €	Apport commune	50 655.84€	23.40%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

### **- Subvention TDE90 : complément**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune va procéder au changement du mode de chauffage de l'école et à l'adduction à l'électricité. Après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2022, il s'est avéré que le montant estimé au départ est insuffisant.

Le coût réel des travaux s'élève à 216 445.26€ HT et non pas 201 728.24€ HT.

Monsieur le Maire ne modifie pas le montant de 34 289.42€ demandé auprès de TDE 90 mais demande d'approuver le plan de financement modifié (15.84 et non pas 17%). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de **Territoire d'Energie 90** pour un montant de 34 289.42€ soit 15.84% de 21 6445.26€.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :



Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
180906 €	Préfecture : DSIL	100 000€	55.28€ % Soit 49.57% sur le projet global
216 445.26€	Grand Belfort	<b>9 540.91 en complément</b> 21 959.09€	4.41% 10.14%
216 445.26 €	TDE 90	34 289.42€	15.84 %
216 445.26 €	Apport commune	50 655.84€	23.40%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

#### 4. La Forêt

- Proposition d'un devis de l'office National des Forêts relatif aux travaux pour la forêt communale. Les membres du conseil proposent d'y réfléchir.
- Contrôle du bâtonnage des fougères sur la parcelle N°8 ( 2 passages)



## 5. Questions diverses

- **Planning des élections pour le 1<sup>er</sup> et second tour.**

1<sup>er</sup> tour : 12 juin 2022

<b>HEURES</b>	<b><u>2 Assesseurs</u> (Nom et prénom)</b>	<b><u>1 Président</u> (Nom et prénom)</b>	<b><u>1 secrétaire</u> (Nom et prénom)</b>
<b>08 h 00 à 12 h 00</b>	<b>BOURQUARD Jimmy Agnès TAINA</b>	<b>Roland JACQUEMIN</b>	<b>VARNEROT Eric</b>
<b>12 h 00 à 15 h 00</b>	<b>DARDAINE Agnès Hervé JEANPERRIN</b>	<b>Nicole DARCOT</b>	<b>DELAGRANGE Christophe</b>
<b>15 h 00 à 18 h 00</b>	<b>Hervé JEANPERRIN 1 Electeur</b>	<b>DEMOULIN Robert</b>	<b>Christian VINEZ</b>



2<sup>nd</sup> tour : 19 juin 2022

<b>HEURES</b>	<b><u>2 Assesseurs</u></b> <b>(Nom et prénom)</b>	<b><u>1 Président</u></b> <b>(Nom et prénom)</b>	<b><u>1 secrétaire</u></b> <b>(Nom et prénom)</b>
08 h 00 à 12 h 00	BADIQUE Anthony GAUTHIER Hélène	VARNEROT Eric	BOURQUARD Jimmy
12 h 00 à 15 h 00	LIONNE Adeline DELAGRANGE Christophe	Nicole DARCOT	Agnès TAINA
15 h 00 à 18 h 00	SAHRAOUI Amar Christian VINEZ	Roland JACQUEMIN	DEMOULIN Robert

**La séance est levée à 22h30**

**Prochain conseil : courant juin**